AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2027
FR0000127771-FS0664

9 août 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 août 2021, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 août 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 58 155 948 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et 5,08% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Détention (effective)	2 143 488	0,19	2 143 488	0,19
Détention (par assimilation)	56 012 460	5,05	56 012 460	4,90
Total Société Générale	**58 155 948**	**5,25**	**58 155 948**	**5,08**

Ce franchissement de seuil résulte de la réception d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 52 468 350 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 7 *calls* listés à dénouement physique portant sur 179 900 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 17 septembre 2021 et le 17 juin 2022, à des prix unitaires par action compris entre 28 € et 40 € ;

- une position acheteuse sur 6 contrats d'achat à terme portant sur 49 352 394 actions VIVENDI, dénouables à tout moment entre le 1er juin 2022 et le 9 octobre 2025 ;

- une position acheteuse sur 5 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 2 439 156 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 20 août 2021 et le 3 juin 2025 à des prix unitaires par action compris entre 19,47 € et 29,50 € ;

- une position vendeuse sur 12 *put* listés à dénouement physique portant sur 496 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance entre le 17 septembre 2021 et le 15 décembre 2023 à des prix unitaires par action compris entre 23 € et 34 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 108 362 135 actions représentant 1 144 155 695 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 544 110 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 3 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 2 932 276 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'entre le 1er juin 2023 et 2 juin 2025 ;

- une position acheteuse sur 1 *contract for difference* à dénouement en espèces portant sur 21 548 actions VIVENDI ;

- une position acheteuse sur 4 *equity linked swap* à dénouement en espèces portant sur 483 833 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 16 août 2021 au prix unitaire par action 28 € ;

- une position vendeuse sur 1 *call warrant* listé à dénouement en espèces portant sur 36 514 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 17 septembre 2021 au prix unitaire par action de 30 € ; et

- une position vendeuse sur 2 *put warrant* listé à dénouement en espèces portant sur 69 939 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 3 janvier 2033 au prix unitaire par action de 33,84 €.